



**CCI LYON METROPOLE
SAINT-ETIENNE ROANNE**

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

CONSULTATION N°26LM06AMI

SOLUTIONS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DEDIEES AUX MARCHES PUBLICS

Veille des appels d'offres et aide à la rédaction des réponses

Date et heure limites de réception des manifestations d'intérêt :

MARDI 2 SEPTEMBRE 2026 A 12h00

REMISE ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE :

CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE

Place de la Bourse
69289 LYON CEDEX 02
Tél : 04 72 11 33 47

<https://www.lyon-metropole.cci.fr>

Plateforme : www.marches-publics.gouv.fr

Cellule régionale de la commande publique : marches@lyon-metropole.cci.fr

Table des matières

1. Portée de l'appel à manifestation d'intérêt.....	3
1.1 – Contexte	3
1.2 – Objectifs	3
2. Description des fonctionnalités attendues	3
2.1 – Volet Veille des appels d'offres	3
2.2 – Volet Aide à la rédaction des réponses.....	4
2.3 – Fonctionnalités complémentaires valorisées.....	4
3. Conditions de la consultation	4
3.1 – Procédure.....	4
3.2 – Calendrier et déroulement de la procédure	5
3.3 – Dialogue et clarification des propositions	5
4. Présentation des propositions et critères de sélection.....	5
4.1 – Conditions de candidature	5
4.2 – Contenu du dossier de réponse	6
4.3 – Critères de choix des propositions	7
5. Modalités de remise des manifestations d'intérêt	8
6. Renseignements complémentaires	8
7. Litiges et recours.....	8
8. Confidentialité et communication.....	8
8.1 – Confidentialité.....	8
8.2 – Communication.....	9
8.3 – Protection des données personnelles	9

1. Portée de l'appel à manifestation d'intérêt

1.1 – Contexte

Dans le cadre de son dispositif Institut B2G (Business to Government), la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne déploie un programme d'accompagnement destiné à faciliter l'accès des TPE et PME du territoire aux opportunités offertes par la commande publique (marchés publics, appels à manifestation d'intérêt, etc.).

Ce programme repose sur une approche globale combinant des actions de formation collective, un accompagnement individualisé et un outil numérique dédié favorisant notamment la mise en relation, la constitution de groupements d'entreprises et la valorisation des compétences. Au cœur de ce dispositif, la brique technologique a pour vocation d'aider les entreprises à assurer une veille ciblée des consultations, à identifier les opportunités les plus pertinentes et à élaborer des dossiers de candidature et des offres plus performants.

Dans une logique d'équité, de transparence et de mise en concurrence ouverte, la CCI souhaite identifier l'ensemble des solutions d'intelligence artificielle disponibles sur le marché et susceptibles de répondre à ces besoins, afin d'éclairer ses choix stratégiques pour le déploiement territorial du programme.

Le présent appel à manifestation d'intérêt ne constitue ni un marché public, ni une procédure d'achat destinée à répondre à un besoin propre de la CCI au sens du Code de la commande publique. Il vise exclusivement à recenser des solutions existantes, à apprécier leur pertinence et le cas échéant, à examiner des pistes de partenariat.

1.2 – Objectifs

Le présent AMI vise à permettre à la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne de :

- Recenser les solutions IA opérationnelles dédiées aux marchés publics disponibles sur le marché français ;
- Évaluer leur adéquation fonctionnelle aux besoins d'un public de dirigeants de TPE/PME non-experts de la commande publique ;
- Identifier les conditions de déploiement et les modalités de partenariat éventuelles envisageables dans le cadre d'un programme d'accompagnement.

2. Description des fonctionnalités attendues

Les solutions candidates doivent couvrir tout ou partie des fonctionnalités décrites ci-après. Le périmètre fonctionnel minimal attendu comprend les deux volets suivants :

2.1 – Volet Veille des appels d'offres

- Agrégation multi-sources des consultations et opportunités publiées (marchés publics, appels à manifestation d'intérêt, appels à projets, BOAMP, JOUE, profils d'acheteurs, plateformes régionales, locales et autres sources pertinentes) ;
- Paramétrage personnalisé de la veille par mots-clés, codes CPV, secteurs d'activité et zones géographiques ;
- Alertes automatisées à parution (e-mail, notification, flux dédié) ;
- Qualification et scoring des marchés identifiés au regard du profil de l'entreprise utilisatrice ;
- Analyse automatisée du dossier de consultation des entreprises (DCE) : extraction des informations clés, critères d'attribution, date limite de remise des offres.

2.2 – Volet Aide à la rédaction des réponses

- Assistance à la structuration du mémoire technique au regard des critères du règlement de consultation ;
- Génération ou co-rédaction de contenus adaptés aux exigences du marché ciblé ;
- Personnalisation des réponses sur la base d'un profil d'entreprise mémorisé (références, compétences, équipes) ;
- Vérification de la cohérence et de la conformité des réponses au regard des exigences du dossier de consultation, avec propositions d'amélioration ;
- Gestion d'une bibliothèque de documents types et de références réutilisables d'un marché à l'autre.

2.3 – Fonctionnalités complémentaires valorisées

Sans constituer des critères éliminatoires, les fonctionnalités suivantes feront l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation :

- Aide à la décision go/no-go (analyse de l'opportunité de répondre à un marché donné) ;
- Accès à l'historique des marchés attribués (acheteurs, montants, attributaires habituels)
- Interface accessible à un public non-expert ;
- Hébergement des données au sein de l'Union européenne ou garanties équivalentes en matière de protection des données.

3. Conditions de la consultation

3.1 – Procédure

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet d'identifier les solutions disponibles sur le marché et d'apprécier leur adéquation avec les besoins du programme Institut B2G. Il ne constitue pas une procédure de passation d'un marché public et n'emporte aucune obligation pour la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne de conclure un partenariat ou un contrat avec un ou plusieurs candidats.

À l'issue de l'analyse des manifestations d'intérêt, la CCI se réserve la possibilité :

- D'engager des échanges approfondis avec un ou plusieurs candidats présélectionnés ;
- De demander des informations ou démonstrations complémentaires ;
- De décider de ne poursuivre aucune proposition.

Les candidats ne peuvent prétendre à aucune indemnité, rémunération ou remboursement des frais engagés pour la préparation de leur candidature, quelle que soit l'issue de la procédure.

La CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'abandonner la présente procédure à tout moment, sans que les candidats puissent se prévaloir d'un quelconque droit à indemnisation.

Le présent AMI constitue une démarche de recensement des solutions existantes et ne garantit aux candidats retenus aucun volume d'activité, aucune exclusivité ni aucun chiffre d'affaires.

3.2 – Calendrier et déroulement de la procédure

Étape	Calendrier
Publication de l'AMI	20 juillet 2026
Clôture des candidatures	2 septembre 2026 à 12h00

3.3 – Dialogue et clarification des propositions

Après la clôture de l'AMI, une première analyse sera réalisée par la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne. À l'issue de cet examen, des questions écrites pourront être adressées aux candidats afin d'obtenir des précisions nécessaires à l'instruction.

La CCI peut, par tout moyen, demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de leur proposition. Cette faculté s'exerce dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

Dans le cadre de la clarification des propositions, la CCI se réserve la possibilité d'inviter les candidats présélectionnés à participer à une audition ou démonstration dans les locaux de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne ou en visioconférence.

4. Présentation des propositions et critères de sélection

4.1 – Conditions de candidature

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert à toute personne morale éditrice, distributrice ou intégratrice d'une solution logicielle intégrant des fonctionnalités d'intelligence artificielle dédiées à la veille des marchés publics et/ou à l'aide à la préparation des réponses aux consultations.

Pour être recevables, les candidatures doivent :

- Émaner d'une entreprise ayant son siège social en France ou dans l'Union européenne ;
- Porter sur une solution dont l'intelligence artificielle constitue une composante centrale et différenciante (sont exclus les logiciels généralistes dotés d'une fonctionnalité IA accessoire) ;
- Justifier d'une expérience significative auprès de TPE, PME, collectivités ou autres acteurs de la commande publique, au moyen de références récentes.

Pour les candidats personnes morales, le dossier devra comprendre :

- Une présentation de l'entreprise (activité, organisation, effectifs, localisation des équipes) ;
- Extrait de moins d'un mois de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou équivalent ;
- Dénomination, capital social, siège social, coordonnées ;
- Nom du ou des dirigeants et représentants légaux ;
- Déclaration sur l'honneur attestant du respect des obligations fiscales et sociales pour les trois derniers exercices clos ;
- le cas échéant, les principales certifications détenues ainsi que les engagements en matière de qualité, de sécurité des systèmes d'information et de responsabilité sociétale.

4.2 – Contenu du dossier de réponse

Les candidats sont invités à transmettre un dossier permettant à la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne d'apprécier les capacités fonctionnelles, techniques et opérationnelles de la solution proposée ainsi que les modalités de partenariat éventuellement envisageables.

Le dossier comprendra notamment les éléments suivants :

A. Présentation de la solution

Le candidat décrira sa solution en précisant notamment :

- son périmètre fonctionnel ;
- les fonctionnalités d'intelligence artificielle proposées ;
- les cas d'usage couverts ;
- les sources de données exploitées ;
- les modalités d'intégration avec d'autres outils (API, CRM, GED, etc.) ;
- les prérequis techniques nécessaires à son utilisation.

B. Références et retours d'expérience

Le candidat présentera une à trois références clients récentes, en privilégiant des TPE, PME ou structures accompagnant les entreprises, en précisant :

- le contexte du projet ;
- les fonctionnalités déployées ;
- les résultats obtenus ;
- les coordonnées d'un contact pouvant être sollicité par la CCI, sous réserve de son accord.

C. Démonstration de la solution

Le candidat mettra à disposition un accès à un environnement de démonstration ou proposera une démonstration guidée, en présentiel ou à distance.

La CCI pourra solliciter toute démonstration ou précision complémentaire qu'elle estimera utile à l'analyse des candidatures.

D. Modèle économique

Le candidat précisera :

- son modèle tarifaire (abonnement, licence, facturation à l'usage, etc.)
- les coûts de mise en œuvre, de formation et de support, le cas échéant
- les conditions économiques pouvant être proposées dans le cadre d'une coopération avec le réseau des CCI.

E. Modalités de partenariat, de déploiement et d'accompagnement

Le candidat présentera :

- les modalités d'intégration de sa solution dans le programme Institut B2G ;
- les modalités de suivi des entreprises orientées par la CCI (reporting, tableaux de bord, indicateurs de conversion, traçabilité des leads) ;
- les propositions de rémunération de l'apport d'affaires ou toute autre modalité de partenariat économique, le cas échéant.

F. Sécurité et protection des données

Le candidat précisera :

- les modalités d'hébergement de la solution ;
- la localisation des données ;
- les garanties apportées en matière de cybersécurité ;
- les engagements de conformité au RGPD ;
- les dispositifs garantissant la disponibilité et la continuité du service.

G. Accompagnement et support

Le candidat indiquera :

- les modalités d'accompagnement au déploiement ;
- les formations proposées aux utilisateurs ;
- les modalités d'assistance technique ;
- les engagements de qualité de service (SLA), le cas échéant.

H. Feuille de route

Le candidat présentera les principales évolutions fonctionnelles envisagées à 12 et 24 mois.

4.3 – Critères de choix des propositions

Les candidatures seront analysées au regard des critères suivants :

- ⇒ Couverture fonctionnelle veille + rédaction
- ⇒ Accessibilité et prise en main pour non-experts (dirigeants de TPE/PME)
- ⇒ Qualité et pertinence des résultats produits par l'IA
- ⇒ Modèle tarifaire adapté aux TPE/PME et proposition de modèles de rémunération de l'apport d'affaires

Sans constituer des critères éliminatoires, seront également appréciés :

- le caractère innovant de la feuille de route produit ;
- la qualité des références présentées ;
- l'ancrage européen de la solution (équipes, hébergement, R&D) ;
- les démarches engagées en matière de responsabilité sociétale et environnementale ;
- la capacité du candidat à accompagner le déploiement de la solution auprès des entreprises bénéficiaires du programme Institut B2G.

5. Modalités de remise des manifestations d'intérêt

Les dossiers de réponse à l'AMI devront être adressés en français, sous forme électronique, avant la date et heure limites indiquées en page de garde, sur la plateforme à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Les dossiers transmis par tout autre moyen (e-mail, courrier postal, dépôt physique) ne seront pas pris en compte.

Tout format numérique est accepté (PDF, présentation, lien vers un environnement de démonstration accessible sans installation préalable). Les candidats veilleront à ce que leurs documents soient lisibles sans logiciel propriétaire spécifique.

Un accusé de réception électronique sera adressé à chaque candidat à l'issue du dépôt de son dossier.

Les candidats sont seuls responsables du contenu de leur dossier et de sa transmission dans les délais impartis. Il leur appartient de s'assurer du bon dépôt de leur candidature sur la plateforme avant la date limite de remise.

6. Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent poser toutes leurs questions d'ordre administratif ou technique via le profil du pouvoir adjudicateur accessible sur la plateforme www.marches-publics.gouv.fr, avant la date limite de réception des manifestations d'intérêt.

7. Litiges et recours

Le présent règlement de consultation et l'ensemble des opérations qui en découlent sont régis et soumis au droit français en vigueur.

En cas de litige, les deux parties s'engagent à tenter de le régler par voie amiable avant tout recours contentieux.

À défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence de la juridiction administrative de Lyon.

8. Confidentialité et communication

8.1 – Confidentialité

La CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne s'assure que les documents transmis dans le cadre

La CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne s'engage à assurer la confidentialité des informations, documents et données transmis par les candidats dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt. Ces éléments sont exclusivement destinés à l'analyse des candidatures et ne seront communiqués à des tiers que dans les cas prévus par la réglementation applicable.

Les candidats veilleront à identifier les informations qu'ils considèrent comme couvertes par le secret des affaires ou présentant un caractère confidentiel.

L'ensemble des personnes amenées à examiner les dossiers est tenu à une obligation de confidentialité.

Si aucune suite n'est donnée à une candidature ou à l'issue de la procédure, les informations recueillies continueront d'être traitées de manière confidentielle, sous réserve des obligations légales de conservation et de communication applicables aux établissements publics.

8.2 – Communication

La CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne se réserve la possibilité de communiquer sur les objectifs, le déroulement et les résultats généraux de la démarche, sous une forme agrégée ou anonymisée, dans le respect du secret des affaires.

Toute communication faisant référence à un candidat, à sa solution ou à un éventuel partenariat devra faire l'objet d'un accord préalable entre les parties.

Les candidats retenus pourront mentionner leur partenariat avec la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne uniquement après validation préalable des éléments de communication (textes, logos, visuels ou tout autre support).

La CCI pourra, le cas échéant, promouvoir les solutions retenues auprès des entreprises qu'elle accompagne ainsi qu'au sein de son réseau et de ses filiales, conformément aux modalités définies dans le partenariat conclu avec le candidat.

8.3 – Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt sont traitées par la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne aux seules fins de l'instruction et de la gestion des candidatures, ainsi que, le cas échéant, de la mise en œuvre du partenariat qui pourrait en résulter.

Les candidats s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément à cette réglementation, toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition ainsi que, le cas échéant, d'un droit à la portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés auprès de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@lyon-metropole.cci.fr.